



Nombre de membres afférents au conseil municipal : 18
" " en exercice : 18
" " qui ont pris part à la délibération : 15
Date de la convocation : 5 septembre 2023

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE GRIEGES**

**SÉANCE du 12 SEPTEMBRE 2023
2023 / 33**

L'an deux mil vingt-trois et le douze du mois de septembre à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Annick GREMY, Maire.

Présents : M. CHARVET Thierry, M. CUERQ Raymond, M. BONNOT Jean-Jacques, M. BOUQUET Frédéric, Mme DESMARIS Ginette, Mme FILET Marie-Claude, Mme GREMY Annick, M. LORIN Christian, Mme MATHEY Lucienne, Mme SANDRIN Annie, Mme SANJUAN Catherine, M. PACCLOUD Christian, M. LAMPS Arnaud, Mme MERLE Fabienne, Mme MOLARD Cindy,
Excusés : Mme PALLOT Irène, M. DURAND Paul, M. MANIGAND Hervé

Absent :

Mme SANJUAN Catherine a été désignée secrétaire de séance.

OBJET : Prise en charge des frais de surveillance pendant le temps méridien hors scolaire au groupe scolaire de Grièges

Madame le Maire expose au Conseil Municipal qu'en raison du nombre important d'élèves qui fréquentent les services périscolaires (garderie et restaurant scolaire), 3 surveillants animateurs à temps incomplet ont été recrutés pour :

- assurer la sécurité des enfants aux abords de l'école en facilitant notamment la traversée de la voie à l'arrivée et au départ des enfants et parents ;
- assurer la sécurité et l'encadrement des enfants lors des trajets entre l'école et la garderie ;
- améliorer la qualité du service de restauration scolaire par une meilleure surveillance des enfants.

Cependant, l'une d'entre eux ne donne pas suite au contrat signé en juin dernier, ayant reçu par ailleurs une proposition correspondant davantage à ses besoins. Son remplacement est donc à pourvoir.

M. Francis VITAL, entreprise ClicADom sur Grièges, ayant déjà assuré la surveillance des élèves au restaurant scolaire serait en mesure d'assurer ce poste. La facturation serait établie à l'ordre de la mairie de Grièges à raison de 13.00 €/H, 2 H 00 par jour en période scolaire.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

- *AUTORISE Mme le Maire à signer la convention à intervenir avec M. Francis VITAL, entreprise ClicADom,*
- *DIT que les crédits nécessaires sont prévus au budget communal sur le compte 6218.*

Ainsi fait et délibéré en séance,

Le Maire,

Annick GRÉMY